

**Délégation de signature**  
**Réponse aux appels à concurrence, appels à proposition et  
manifestations d'intérêt**

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion,

Vu l'article R.711-68 du code de commerce,  
Vu le règlement intérieur,  
Vu la délibération de l'Assemblée générale n°2022 /3 du 25 mai 2022,

Décide :

De donner délégation de signature à Jocelyn TRULES, Directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence, appels à proposition et manifestations d'intérêt lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics, ...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Ludovic SERRE, directeur général adjoint, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence, appels à proposition et manifestations d'intérêt lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (Etat, collectivités territoriales, établissements publics...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

Nom	Fonction	Seuil de recettes prévisionnelles de l'opération pour la CCI
DE MUNARI Marie-Claude VERROUGSTRAETE Isabelle	Directrice Pôle Formation Directrice Adjointe Pôle Formation	≤ 3.000.000 € HT
AMODE Azize	Directeur Pôle Economique	≤ 1.000.000 € HT
JEANNETTE Sophie	Directrice Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie	≤ 1.000.000 € HT

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la mandature.

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Saint-Denis, le 1er mars 2024

Le Président,

Jean-Pierrick ROBERT

